

## PROCES VERBAL SÉANCE DU 17 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, 17 Avril à 20 H 30, le Conseil municipal légalement convoqué, par convocation en date du 12/04/2024 de manière électronique, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Michel Chiquet, Maire.

<b>PRESENTS</b>	M. Jean-Michel CHIQUET		M. Arnaud PERROUX
	Mme Dominique RIBOUILLEAULT	M. Michel MINGOT	Mme Sylvie MANCEAU
	M. Bernard OLSZTYNSKI		
	Mme Adeline HUET	Mme Alexa FISSEAU	Mr Pascal GUILLIER
	M Claude DAGUZAN	M. Daniel EVRARD	M. Pascal BRUNEAU
<b>ABSENTS EXCUSES</b>	Mme Fabienne PINÇON (Visio)	Mme Sylvie PELTIER	M. Jean-Michel DARONDEAU
<b>ABSENTS</b>			

Mme PINÇON Fabienne donne procuration à Mr CHIQUET Michel

Mme PELTIER Sylvie donne procuration à Mr PERROUX

M. Jean-Michel DARONDEAU donne procuration à Mr OLSZTYNSKI Bernard

**Secrétaire de séance :** Mr MINGOT Michel

### Rappel de l'ordre du jour :

- Secrétaire de séance et approbation du PV du conseil municipal du 20 Mars 2024
- DPU **Délibération 20241704-001**
- Halle commerciale : utilisation du bâtiment et investissement **Délibération 20241704-002**
- Remboursement d'un élu **Délibération 20241704-003**
- Personnel
  - o Renouvellement d'une disponibilité **Délibération 20241704-004**
  - o Point sur l'effectif (arrêt de travail, temps thérapeutique ...)
- Assainissement : Transfert de compétence / Schéma directeur **Délibération 20241704-005**
- Eglise : Subvention / avancée de l'étude
- Info fleurissement : plantations d'été
- Elections européennes : planning de permanence
- Décisions prises par délégation / Arrêtés du Maire
- Questions diverses et Informations

### APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2023 ET SECRETAIRE DE SEANCE

Mr Chiquet interroge l'assemblée concernant le secrétaire de séance.

Mr Mingot se propose, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Il n'est pas fait de remarque sur le PV du 20 Mars 2024, ce dernier est adopté à l'unanimité.

### DROIT DE PREEMPTION DPU :

Monsieur le Maire présente 2 dossiers « droit de préemption » :

- Rahart et l'Artigné

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption pour les 2 dossiers cités précédemment.

## HALLE COMMERCIALE : UTILISATION DU BATIMENT ET INVESTISSEMENT

Mr Chiquet explique au conseil municipal que pour le moment aucune décision n'est prise en ce qui concerne le devenir du local.

Une réunion de chantier est prévue demain à 9h30 avec les artisans et l'architecte. Il est à noter que l'enduit fait ne correspond pas à celui qui avait été choisi parmi des échantillons.

Il est présenté un devis pour un distributeur avec casiers : 50 casiers réfrigérés et 24 casiers partie sèche.

L'ensemble peut être soit acheté pour 50 577.48 € TTC (42 147.90 HT), soit loué pour 851,38 €/par mois (avec une acquisition au bout de 61 mois, soit un coût total de 51 934.64 € HT, soit + 2.02% de plus).

Mr Daguzan demande si une étude de faisabilité a été réalisée, car on fait abstraction du retour sur investissement, il est question de gestion d'argent public.

Mme Fisseau répond qu'il faut faire l'étude quand « l'outil est disponible » et que dans le public on est là pour satisfaire la population.

Mr Evrard ne voit pas l'intérêt de mettre une armoire « producteur locaux » étant donné la proximité avec l'Intermarché.

Mme Fisseau ajoute qu'il faudrait d'abord savoir si celui situé à Lavernat « fonctionne » bien ?

Mr Chiquet intervient, en précisant que la priorité est surtout le pain, et que par exemple à Saint Vincent du Lorouer le distributeur de pain fonctionne très bien.

Il est présenté un devis de distributeur boulangerie / viennoiserie : le distributeur peut loger 86 baguettes et 20 viennoiseries. Le coût du distributeur est de 13 500 €HT, soit 16 200 € TTC.

Mr Daguzan précise que Saint Vincent est loin de tout comparé à Luceau.

Mme Fisseau complète qu'il faut aussi trouver le boulanger qui voudra bien recharger le distributeur.

Mr Daguzan demande quelles sont les conditions établies avec le futur boulanger / le distributeur / la commune ?

Mr Bruneau se demande si les gens vont vraiment jouer le jeu, car auparavant il y avait un dépôt de pain dans le centre de la commune et cela n'avait pas fonctionné.

Mme Manceau explique qu'à Beaumont-Pied-de-Bœuf le distributeur de pain n'est plus en fonction.

Mme Fisseau ajoute qu'il y a quand même 4 boulangeries à Montval-sur-Loir.

Mr Chiquet précise « dont une à vendre ».

Mme Pinçon intervient en précisant que l'avantage de ce distributeur, c'est qu'il y a 2 sortes de baguettes ainsi que des viennoiseries ; et pour répondre à Mr Daguzan, effectivement il n'a pas été fait d'étude de faisabilité.

Mme Fisseau demande si le distributeur de pain peut lui aussi être proposé en formule « location », par exemple 6 mois pour commencer.

Mme Pinçon répond que seule la solution « achat » est possible pour le distributeur de baguette, et précise que le coût peut diminuer si on supprime le distributeur de viennoiserie : 11 500 € HT.

Mr Evrard pose la question de la maintenance du matériel, Mme Pinçon répond qu'il y a un contrat d'entretien.

Mme Fisseau demande si le distributeur « sera loué » à un boulanger.

Mme Pinçon précise qu'une convention sera mise en place. (Avec par exemple 1 mois d'essai...)

Mme Fisseau ajoute que le distributeur va devoir être visible de la route, ou alors il faudra prévoir beaucoup de signalétique.

Mr Daguzan reprend le fait qu'un boulanger serait intéressé : est-il possible d'aller voir avec eux les modalités ? Car on va investir dans quelque chose sans en connaître les modalités.

Mme Ribouilleault répond que cela est une première approche.

Mr Chiquet reprend le cours de l'échange et demande à l'assemblée de se prononcer sur le « projet distributeur de baguettes » : qui est favorable à l'installation d'un distributeur de baguette ?

D'un accord commun, le conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à l'installation d'un distributeur de baguette.

## REMBOURSEMENT D'UN ELU

Mr Chiquet explique que Mme Pinçon a investi, de manière personnelle, dans des bouchons de chaises pour les chaises de la salle des fêtes qui abîmaient le parquet. Il est présenté la facture correspondante, d'un montant de 123.28 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au remboursement de Mme Pinçon pour un montant de 123.28 €.

Mme Ribouilleault prend la parole concernant le mobilier de la salle des fêtes. Les pieds des tables (en plus de ceux des chaises) sont bien abimés. Mme Ribouilleault a rencontré le représentant de chez Mefran pour changer une partie des tables. Un devis a été demandé pour 30 tables. La commune de Montval sur Loir a investi dans des tables semblables, Mme Ribouilleault explique qu'elle ira voir le service technique afin de prendre plus de renseignements. Le cout serait de 2500 € HT pour 30 tables (sans les chariots).

Mme Pinçon explique qu'il n'y a pas de budget pour cet achat cette année.

Mme Ribouilleault répond que cela peut attendre le budget 2025.

Mr Bruneau demande si ces tables seraient en remplacement ou en complément. Mme Ribouilleault répond en remplacement.

Mme Manceau demande combien sont vraiment cassées ? Mme Ribouilleault répond la moitié à peu près.

#### PERSONNEL : RENOUELEMENT D'UNE DISPONIBILITÉ

Mr Chiquet donne lecture de la lettre de Mr Halilou Mickael agent technique, qui est en disponibilité depuis le 1<sup>er</sup> juin 2020. Par cette lettre, Mr Halilou demande le renouvellement de son année de disponibilité, à savoir du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 mai 2025.

Mme Huet pose une question sur la durée de la disponibilité.

Mr Chiquet répond qu'un agent a le droit à 5 ans, renouvelable 5 ans si l'agent revient au minimum 18 mois entre ces 2 périodes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le demande de renouvellement de disponibilité pour Mr Halilou, à savoir du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 mai 2025.

#### PERSONNEL / POINT SUR L'FFECTIF

Mr Chiquet informe l'assemblée du retour de Mme Gibé Sophie, agent technique (arrêt suite à opération) : reprise le 02/04/2024 à 80 % temps thérapeutique, ainsi que de l'arrêt de Mr Fresneau Roland.

Mr Evrard évoque le ménage au niveau des bâtiments scolaires et la société qui en a la charge : pourquoi ne pas demander aux agents qui ne sont pas à temps complet s'ils veulent des heures en plus pour l'entretien des bâtiments.

Mme Pinçon répond que cela a été demandé à certains agents, et que la réponse fût négative.

Une solution sera à trouver pour la rentrée septembre, car la société n'interviendra plus.

#### ASSAINISSEMENT : TRANSFERT DES COMPETENCES / SCHEMA DIRECTEUR

Mr Chiquet donne la parole à Mr Perroux, adjoint en charge de l'assainissement.

Mr Perroux refait le point sur le dossier assainissement, et explique que 4 communes sont concernées par la réalisation d'un schéma directeur et que ce dossier est suivi par la communauté de commune Loir Lucé Bercé (CCLLB).

Mr Perroux explique qu'un 1<sup>er</sup> marché avait été lancé par la CCLLB pour un global avec les 4 communes : l'estimation était de 80 000€ pour la commune de Luceau. La CCLLB a relancé un nouveau marché ; cette fois-ci un par commune. Le bureau d'étude Artelia a été retenu mais il a été demandé de revoir leur proposition car certaines prestations n'étaient pas nécessaires.

Nous arrivons donc à un montant de 43 511.50 € HT pour la réalisation du diagnostic et du schéma directeur d'assainissement collectif de Luceau. Ce montant sera subventionné à hauteur de 50 % par l'agence de l'eau, donc un reste à charge pour la collectivité d'environ 22 000 € HT.

L'étude se décomposera en 5 phases :

- Phase 1 : état des lieux des données disponibles et pré diagnostic du système assainissement
- Phase 2 : Campagne de mesure des débits et des charges polluants
- Phase 3 : localisation précise des anomalies et des dysfonctionnements
- Phase 4 : Bilan du fonctionnement du système d'assainissement – diagnostic
- Phase 5 : Elaboration du schéma directeur d'assainissement

L'étude durera environ 18 mois.

Mme Manceau demande si ce montant de 43 000 € englobe que l'étude. Mr Perroux répond affirmativement.

Au vu de la prévision de prise de compétence assainissement prochainement, Mr Evrard demande si la CCLLB participe financièrement à cette étude. Mr Perroux répond que la prise en charge financière sera exclusivement communale.

Concernant le transfert de compétence de l'assainissement collectif vers la CCLLB, il est finalement prévu pour début 2026. (Il est nécessaire que l'étude du schéma directeur pour les 4 communes soit terminé avant le transfert de compétence).

Mme Pinçon intervient, en rappelant à l'assemblée, que quelques mois en arrière, la CCLLB nous annonçait un schéma directeur à 1700 €, et que la commune avait trouvé un cabinet pour une étude à 10 000 € ; aujourd'hui les montants sont totalement différents.

Mr Chiquet demande à l'assemblée de se prononcer sur le devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au devis du cabinet Artélia ayant pour objet « réalisation d'un diagnostic et schéma directeur » pour un montant de 42 511.50 € HT.

## EGLISE : SUBVENTION / AVANCEE DE L'ETUDE

Mr Chiquet donne la parole à Mme Pinçon, adjointe responsable des finances.

Mme Pinçon informe l'assemblée que la mairie a reçu l'arrêté de la DRAC qui officialise l'attribution d'une subvention concernant l'étude diagnostic générale de l'église Saint Martin (Architecte Martine RAMAT).

Pour rappel, le montant de l'étude diagnostic est de 14 060 € HT, cette dépense est subventionnable à hauteur de 40 %, soit une subvention de 5624 €.

Le cabinet d'architecture a déjà effectué une première visite de l'église, avec un survol en drone. Ils reviennent fin avril pour travailler plus précisément sur la charpente.

Suite à l'inscription de l'église Saint Martin aux bâtiments de France, le PLUi a été modifié et un périmètre « bâtiments de France » a été défini autour de l'église.

Mme Pinçon fait un aparté sur les différents dossiers en cours :

- Projet vente des logements communaux : RDV avec Sarthe Habitat le 29/04
- Projet lotissement : RDV avec Sarthe Habitat le 10/05

## INFO FLEURISSEMENT : PLANTATIONS ÉTÉ

Mr Chiquet donne la parole à Mme Ribouilleault, adjointe en charge du fleurissement.

Mme Ribouilleault rappelle qu'un mail a été adressé à l'ensemble du conseil municipal dans le but « d'avoir des volontaires pour aider aux plantations ».

La plantation des fleurs d'été aura lieu le mardi 21/05 et le mercredi 22/05 :

- Mardi après-midi : Mise en jardinière des fleurs
- Mercredi matin : Mise en jardinière des fleurs à l'atelier
- Mercredi après-midi : mise en place des jardinières

3 élus ont répondu présents, Mme Ribouilleault a également fait appelle à la population : des lucéens viendront aider.

Mme Ribouilleault fait un aparté cimetièrre :

Suite à la dispersion des cendres au jardin du souvenir, les familles demandent régulièrement les dimensions et matière de la plaque souvenir qui est fixée sur le lutrin en hommage aux défunts.

Mme Ribouilleault propose à l'assemblée de demander un devis aux différentes entreprises funéraires pour environ 20 plaques. Cela permettrait à la mairie de fournir les plaques (contre financement) et éviterait des disparités dans les plaques sur le lutrin.

## VOIRIE : ROUTE DES BREUILLES / MISE A JOUR DEVIS BARDET (AJOUT A L'ORDRE DU JOUR)

Mr Chiquet donne la parole à Mr Perroux, adjoint en charge de la voirie.

Concernant la création d'un trottoir Route des breuilles, le devis a été rediscuté avec l'entreprise Bardet.

Mr Perroux informe que 3 solutions sont possibles :

- « On ne fait rien »
- On confirme le devis tel qu'il a été signé à l'origine
- Une moins-value de 6 699 €HT est possible si on supprime les enrobés sur le trottoir (tout en conservant les enrobés sur les accès maisons), et une seconde moins-value 1 936 €HT en conservant les trottoirs largeur 1.20 ml sur l'ensemble avec enrobé

Mr Evrard demande si l'on parle bien de concassé sur la partie trottoir et enrobé devant les maisons.

Mme Manceau informe l'assemblée, que l'état de la route des breuilles est catastrophique, il y a de nombreux trous dans la voirie, cela pourrait être source d'accidents graves.

Mme Pinçon ajoute que d'un point de vue financier il va falloir être prudent car de nombreuses dépenses sont à venir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de choisir la 3ème solution, c'est-à-dire une moins-value de 6699 € HT (suppression des enrobés trottoirs) et autre moins-value de 1936 € HT pour la largeur des trottoirs.

Information sur la route de la Route de la Grère : route barrée cause fissures

Les géologues sont venus constater le phénomène. L'affaissement s'est stabilisé. Un chiffrage est en cours à la CCLLB pour un décapage et un empierreage. Il serait judicieux d'ouvrir la route rapidement et de la limiter en tonnage.

ELECTIONS EUROPEENNES : PLANNING DES PERMANENCES - DIMANCHE 9 JUIN

8H - 10H30	Mme Pinçon Fabienne	Mme Peltier Sylvie	Mr Mingot Michel
10H30 - 13H00	Mme Fisseau Alexa	Mme Manceau Sylvie	Mme Huet Adeline
13H - 15H30	Mr Perroux Arnaud	Mr Guillier Pascal	Mr Chiquet JM ou Mr Darondeau JM
15H30 - 18H00	Mme Ribouilleault Dominique	Mr Evrard Daniel	Mr Chiquet JM ou Mr Darondeau JM

DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION :

**Arrêtés Voirie :**

- 2024-16 : Arrêté intempérie, stade de foot
- 2024-17 : Arrêté intempérie, stade de foot
- 2024-18 : Arrêté intempérie, stade de foot
- 2024-19 : CCLLB, arrêté permanent pour le réseau Eau
- 2024-20 : Arrêté réglementant la circulation au droit des chantiers sur l'ensemble des voies communales, hors et en agglomération, pour le compte de l'entreprise Colas France, sur le territoire de la commune de Luceau.

**Devis**

- 08/04/2024, Devis Entreprise Chevalier Plombier, Réfection douche suite à une fuite 3 Rue Pierre Cuillier , 2489.52€ HT

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Mr Olstynski : Questionnement sur le projet « implantation d'un pylône 4G ». Mr Chiquet répond que l'on ne peut pas installer le pylône sur les zones communales susceptibles de le recevoir. Le projet sera plus prévu sur une zone privée.
- Mr Perroux : Commission Voirie le Samedi 4 mai à 9h
- Info consommation annuelle en eau potable : baisse de 320 m2 pour les bâtiments communaux + autres points de consommation
- Info Halle commerciale : Lot maçonnerie +8.5 % sur le lot

Mr Chiquet prononce la fin de séance à 22h19.

SIGNATURE DU PROCES VERBAL DU 17 AVRIL 2024			
Mr CHIQUET Jean-Michel		Mr DARONDEAU Jean Michel	
Mme PINÇON Fabienne		Mme HUET Adeline	
Mr PERROUX Arnaud		Mme FISSEAU Alexa	
Mme RIBOUILLEAULT Dominique		Mr GUILLIER Pascal	
Mr MINGOT Michel		Mr DAGUZAN Claude	
Mme MANCEAU Sylvie		Mr EVRARD Daniel	
Mr OLSZTYNSKI Bernard		Mr BRUNEAU Pascal	
Mme PELTIER Sylvie			

